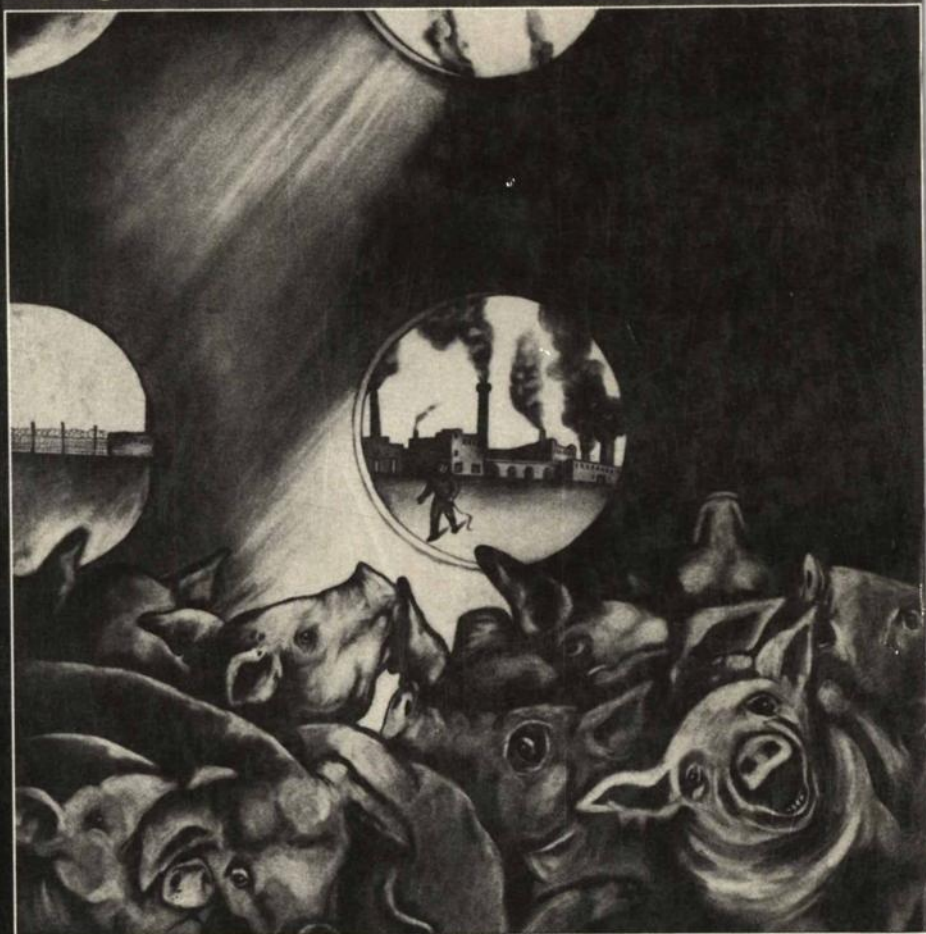


un point sur...

les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être?

F. Burgat avec la collaboration de R. Dantzer



INRA

EDITIONS

un point sur...

**les animaux
d'élevage
ont-ils droit
au bien-être ?**

les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?

Florence Burgat,
avec la collaboration de Robert Dantzer

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
147, rue de l'Université, 75338 Paris Cedex 07

un point sur...

Phytophénitaires, protection des plantes, biopesticides

P. BYÉ, C. DESCOINS, A. DESHAYES, coord.
1991, 178 p.

Agricultures et société

C. COURTET, M. BERLAN-DARQUÉ,
Y. DEMARNE, éd.
1993, 326 p.

Élaboration du rendement des principales cultures annuelles

L. COMBE, D. PICARD, coord.
1994, 192 p.

Comportement et bien-être animal

M. PICARD, R.H. PORTER, J.P. SIGNORET,
coord.
1994, 228 p.

Trente ans de lysimétrie en France (1960-1990)

J.C. MULLER, coord.
1996, 392 p.

Teneurs en éléments traces métalliques dans les sols (France)

D. BAIZE
1997, 412 p.

Oiseaux à risques en ville et en campagne

Vers une gestion intégrée des populations ?
P. CLERGEAU, coord.
1997, 376 p.

L'information scientifique et technique

Nouveaux enjeux documentaires

et éditoriaux
P. VOLLAND-NAIL, coord.
1997, 282 p.

Aliments et industries alimentaires : les priorités de la recherche publique

P. FEILLET, coord.
1998, 288 p.

L'homme et l'animal :

un débat de société

Arouna P. OUÉDRAOGO, P. LE NEINDRE,
coord.
1999, 218 p.

L'eau

G. GROSCLAUDE, coord.

T1. Milieu naturel et maîtrise

1999, 204 p.

T2. Usages et polluants

1999, 210 p.

Environnement et aquaculture

J. PETIT, coord.

T1. Aspects techniques et économiques

1999, 228 p.

T2. Aspects juridiques et réglementaires

2000, 370 p.

Les supports de culture horticoles

P. MOREL, L. PONCET, L.M. RIVIÈRE, coord.
2000, 92 p.

La lutte physique en phytoprotection

C. VINCENT, B. PANNETON,
F. FLEURAT-LESSARD, coord.
2000, 356 p.

Sommaire

Introduction	1
<i>Florence Burgat et Robert Dantzer</i>	

Le temps de l'élevage industriel

L'animal, machine à produire : la rupture du contrat domestique ..	9
<i>Catherine et Raphaël Larrère</i>	
Le travail dans l'élevage industriel des porcs.	
Souffrance des animaux, souffrance des hommes	25
<i>Jocelyne Porcher</i>	

Le bien-être animal : une notion équivoque

Les revendications des associations de protection des animaux d'élevage	65
<i>Florence Burgat</i>	
Comment les recherches sur la biologie du bien-être animal se sont-elles construites ?	85
<i>Robert Dantzer</i>	
Bien-être animal : la réponse des scientifiques	105
<i>Florence Burgat</i>	

Statut philosophique et juridique des animaux

L'animal sujet de droit ?	135
<i>Florence Burgat, Antoine Garapon, Marie-Angèle Hermitte</i>	
L'utilitarisme, les droits et le bien-être animal	149
<i>Jean-Yves Goffi</i>	
L'anthropomorphisme : vraie question ou faux débat ?	165
<i>Françoise Armengaud</i>	
Biographie des auteurs	189

Introduction

*Florence Burgat et Robert Dantzer*¹

Dans un article sur le malaise paysan, François Grosrichard, journaliste au Monde (*Le Monde*, 7 octobre 2000) constate que l'agriculture, assimilée de plus en plus à l'alimentation, est devenue une affaire de société plus que d'agronomie. La question du bien-être animal, comme on va le voir, résume l'ensemble des éléments du débat. Cette question, au départ cantonnée à ses aspects strictement techniques (comment faire des élevages moins contraignants pour les animaux ?), est insensiblement devenue un débat de société, où différents points de vue s'expriment. La manière dont les animaux sont élevés ne regarde plus seulement la santé du consommateur ou la gastronomie, mais aussi la conscience du citoyen. C'est à nourrir ce débat que s'emploie le présent ouvrage, en posant de façon délibérément provocatrice la question du droit au bien-être des animaux d'élevage. Quelques rappels sur l'évolution de l'élevage sont nécessaires.

Les quantités de viande, de lait et d'œufs produites se sont accrues de façon spectaculaire au cours des cinquante dernières années. La productivité, c'est-à-dire le rapport entre les quantités produites et l'investissement matériel et humain nécessaire, a augmenté dans des proportions inouïes. Le principal bénéficiaire en est, tout au moins à première vue, le consommateur, qui dispose maintenant en abondance de produits standardisés à bas coût. Par ailleurs, l'élevage industriel a engendré une profonde mutation des conditions de vie des animaux. L'élevage traditionnel a cédé le pas à de grandes usines spécialisées, fournissant aux animaux un environnement artificiel caractérisé par l'enfermement, l'augmentation de la taille du troupeau, la réduction de la surface au sol et la rupture précoce des liens sociaux. Simultanément, l'alimentation des animaux a été uniformisée et adaptée aux besoins de production. De nombreuses manipulations, éventuellement associées à des transports, viennent ponctuer l'existence d'animaux qui, en dehors de ces épisodes, sont, pour la plupart d'entre eux, maintenus en claustration jusqu'à l'abattage.

La course à la productivité et la sélection génétique sur la base des performances zootechniques n'ont cependant pas altéré ce qui caractérise avant tout l'animal, à savoir d'être vivant et sensible. Comment dès lors escamoter la question de la légitimité des traitements auxquels il est soumis en élevage industriel ? Les associations de protection animale se mobilisent pour revendiquer, au minimum, le droit des animaux à un certain bien-être. De manière

1. La présentation des auteurs figure à la fin de l'ouvrage.

plus diffuse, certains commencent à s'interroger sur les conditions de vie des animaux en élevage industriel et sur le fondement moral de telles pratiques. Aussi, sous la pression de l'opinion publique, les organismes de recherche agronomique, qui ne s'intéressaient auparavant à cette question que sous l'angle des effets délétères du stress sur la santé des animaux et la qualité des produits, ont engagé des recherches pour essayer de diminuer le poids des contraintes supportées par l'organisme animal au cours de sa vie. Sur la base des connaissances issues de ces recherches, les scientifiques se sont peu à peu érigés en experts, donnant leur avis au niveau communautaire et national sur la façon dont doivent être conçus des élevages respectueux du bien-être animal.

Les recherches sur le bien-être animal ont en principe pour fin d'améliorer notablement les conditions de vie des animaux d'élevage, dans la mesure où le bien-être évoque les sensations agréables que procurent la satisfaction des besoins physiques et l'absence de tensions psychiques. La condition nécessaire, non suffisante certes, rendant possible un tel état passe, à nos yeux, par leur libération de la claustration en bâtiments ou en cages. Or, les recherches conduites au titre du bien-être animal se déroulent dans le cadre des systèmes confinés intensifs, incompatibles avec la satisfaction des besoins élémentaires des animaux. Mettre au jour un certain usage – qu'il ne semble pas abusif, au bout du compte, de qualifier de dévoyé – de la notion de « bien-être animal », tenter d'éclairer les raisons de ce dévoiement et prendre la mesure de ses conséquences sur le plan pratique, s'interroger sur les motifs philosophiques de l'inquiétude éthique qui se fait jour à propos de la réification des animaux, telles sont les principales directions de réflexion de ce travail collectif.

L'ouvrage s'ouvre sur les conceptions de l'animal qui sous-tendent le projet de l'industrialisation de l'élevage et la nature des ruptures entre les hommes et les animaux qu'entraîne sa mise en œuvre. Cette analyse générale se prolonge, dans le contexte de l'élevage industriel porcin en Bretagne, par une critique des conditions de travail dans les systèmes actuels, pour montrer qu'ils engendrent une double souffrance, des humains et des animaux, contrant ainsi l'idée communément admise que l'élevage industriel assure le bien-être des éleveurs. La seconde partie présente la diversité des conceptions du bien-être animal : celle des associations de protection des animaux d'élevage, d'une part, celle des scientifiques et des zootechniciens de l'INRA et des instituts techniques d'élevage, d'autre part ; la construction des recherches sur la biologie du bien-être animal, les concepts qu'elle mobilise, éclaireront en partie cette dernière approche. La troisième partie regroupe les principales questions juridiques, éthiques et philosophiques qui entourent le statut des animaux, dont la distinction entre la position utilitariste et celle des droits des animaux ; c'est sur la notion d'anthropomorphisme, dont l'usage est trop fréquent et trop convenu pour ne pas escamoter bien des difficultés, que s'achève cet ouvrage.

Dans la première partie, la réflexion de Catherine et Raphaël Larrère sur la relation aux animaux domestiques débute par une analyse des répercussions de l'intensification de l'élevage sur le statut et le traitement des animaux :

nous sommes entrés, depuis quelques décennies déjà, dans l'ère des ateliers de « productions animales », des batteries, du hors-sol. Non seulement l'animal disparaît comme individu, mais il est de part en part façonné en vue de rendements toujours plus performants. Le bien-être se réduit aux mesures sanitaires et aux conditions d'ambiance nécessaires à la production. Les auteurs montrent que la représentation zootechnique de l'animal comme machine thermodynamique puise ses racines dans la théorie cartésienne de l'animal-machine. Cette histoire des conceptions de l'animal entrecroise des traditions diverses : son évolution aux XVII^e et XVIII^e siècles, grâce notamment à l'empirisme et au sensualisme, mais aussi au développement de l'anatomie comparée, l'émergence d'une sensibilité nouvelle en faveur des animaux au début du XIX^e siècle en Angleterre et en France, donnant naissance aux premières législations protectrices. On trouve les thèses de l'utilitarisme de Jeremy Bentham, le décentrement de la valeur morale vers la sensibilité et l'inclusion des animaux dans le champ de la considération morale. Dans cette optique, Peter Singer souligne que le fait de prendre au sérieux la capacité de souffrir comme base de la considération morale ne relève en rien de sentiments envers les animaux ou de préférences pour certains d'entre eux (les animaux familiers, par exemple), mais d'un pur problème de justice. Pour leur part, Catherine et Raphaël Larrère se démarquent tant de la démarche utilitariste que de celle des droits des animaux pour privilégier les sentiments moraux, et s'orientent, à la suite de Mary Midgley, vers la promotion d'une forme de contrat approprié à la relation spécifique des humains avec les animaux d'élevage, qui peut être vue comme un « échange de services », une « sorte de pacte ». Contre ceux qui argueraient de l'impossibilité pour les animaux de passer un contrat, les auteurs rappellent d'une part que le contrat social est une fiction permettant de penser l'origine de la vie politique, d'autre part que les animaux domestiques, du fait qu'ils sont pris dans une interaction constante avec l'homme, savent très bien communiquer avec lui malgré la carence du verbe. Si la relation est inégale (l'animal est la propriété de l'humain qui peut disposer non seulement de sa force de travail, mais encore de sa vie), elle ne doit pour autant pas être dénuée de réciprocité, obligeant les éleveurs à entretenir au mieux leurs animaux jusqu'à ce qu'ils décident de les tuer. Par ailleurs et comme le soulignent les auteurs, l'absence de contestation à l'égard de certaines mesures – l'abattage d'une partie du cheptel bovin afin de « gérer » la crise de la « vache folle », d'un côté, la prime « Hérode » (prime offerte pour l'abattage des veaux de moins de vingt jours) pour réguler la surproduction, de l'autre – montre dans quel état de délabrement se trouve aujourd'hui la « communauté domestique ». Comment pourrait-il en être autrement, puisque l'intensification de l'élevage s'est construite en la ruinant ?

La contribution de Jocelyne Porcher prolonge la réflexion sur les modes d'élevage dans le contexte bien particulier de la production industrielle porcine. S'interrogeant sur les raisons d'une situation soulignée par la presse professionnelle, à savoir le peu d'intérêt que suscitent les offres d'emploi dans ce secteur, l'auteur formule une hypothèse que des enquêtes de terrain et des entretiens avec les éleveurs étayaient : la violence de ce système,

exacerbée dans le cas de la production porcine, engendre une souffrance animale telle que les salariés, eux aussi contraints de vivre dans cet univers, ne peuvent que pâtir, par un effet de contagion, de cette souffrance. Cette aliénation, au sens fort du terme d'être rendu étranger à soi et placé dans l'incapacité d'avoir des comportements normaux, pour les humains comme pour les animaux, est inhérente au système. Le fonctionnement institutionnel de ce processus permet de comprendre la dépendance des éleveurs à l'égard d'un système qui leur échappe et leur retire la capacité de *penser* leur travail. Ils sont en outre confrontés à une injonction contradictoire : assurer le bien-être des animaux tout en produisant toujours plus. Afin de sortir de cette douloureuse impasse, c'est à une reconsidération radicale de la fonction de l'élevage dans notre société que Jocelyne Porcher nous invite. Une réflexion sur les finalités de l'élevage, que l'auteur distingue nettement des « productions animales » à quoi elles sont ravalées aujourd'hui, passe par une réflexion sur ce travail très particulier qui inclut à la fois une communication avec les animaux et un droit de vie et de mort sur eux. Pour assumer cette place, il faut que soit restituée aux éleveurs cette part volée de leur travail sans laquelle ils sont du même coup dépossédés de la responsabilité qu'ils portent dans cette prise en main du destin de millions d'animaux.

La seconde partie débute par la présentation, par Florence Burgat, de l'histoire et des objectifs d'une association de protection des animaux d'élevage (la *Protection Mondiale des Animaux de Ferme*), dont la stratégie est illustrée par le déroulement de la campagne qu'elle a menée en faveur des poules pondeuses. Cet exposé factuel montre comment cette association travaille à infléchir l'opinion du public et des décideurs, de manière à obtenir des modifications réglementaires ; c'est aussi l'occasion de rappeler que le souci du bien-être des animaux d'élevage s'inscrit dans la perspective de leur protection au cours de leur utilisation, et non dans celle des droits des animaux. Le fonctionnement du groupe de pression européen, *Eurogroup for Animal Welfare*, ainsi que celui des institutions chargées d'examiner les dossiers et de prendre les décisions ont également leur place dans ces pages. Les revendications des protecteurs des animaux forment une part importante de ce que les chercheurs retiennent de la « demande sociale » concernant les conditions d'élevage. C'est sur elle qu'ils s'appuient pour justifier leurs recherches dans le domaine du bien-être animal. Notons combien est restrictive cette notion de « demande sociale » : elle réduit un problème éthique à des choix de société, avec toutes les fluctuations que cela suppose. N'est-ce pas, une fois encore, une façon de contourner la véritable question, en se retranchant derrière les désirs multiples et changeants d'une société, au lieu de prendre en compte le sens commun éthique qui s'exprime dans la critique des systèmes d'élevage ?

Pour répondre aux difficultés soulevées par la définition du bien-être animal, Robert Dantzer éclaire la manière dont les scientifiques ont procédé à un glissement sémantique consistant à substituer au bien-être la notion d'adaptation. Cette dernière présente l'avantage d'être mesurable sur le plan du fonctionnement de systèmes biologiques connus. Cette façon de faire a

permis aux scientifiques de répondre à la demande insistante du législateur pour que les besoins comportementaux soient pris en compte dans l'élaboration des réglementations. Et comment mieux savoir si un besoin est satisfait qu'en regardant si l'animal est capable de s'adapter aux conditions restreignant l'expression de ce besoin ? La compréhension des capacités d'adaptation des animaux à leur milieu est ainsi devenue l'objectif des recherches sur le bien-être animal. Pour importante que soit cette connaissance, elle ne saurait cependant suffire, car elle ne permet d'appréhender ni le coût ni la nature, notamment psychique, de cette adaptation. Il faut donc aller au-delà de ce qui est observable et accepter de poser une question essentielle, celle de la gamme des états émotionnels accessibles à l'animal en tant qu'être vivant et sensible. C'est certainement sur cet aspect que la recherche risque d'être la plus pertinente, et les moyens d'y accéder sont ici évoqués.

Dans la contribution suivante, Florence Burgat s'attache, en prenant appui sur des entretiens libres avec les chercheurs de différents instituts consacrant tout ou partie de leurs travaux au bien-être animal, à éclairer cette situation paradoxale : comment est-il possible de se réclamer d'une « demande sociale », dont on pense qu'elle appelle de ses vœux une transformation radicale des modes d'élevage industriel et non leur aménagement, *et en même temps* n'effectuer les recherches que dans le cadre des systèmes incriminés, c'est-à-dire travailler sur les capacités d'adaptation des animaux à vivre dans des conditions de claustration et de confinement ? On peut se demander par quels biais la recherche publique en vient à dépendre, au moins sur le plan conceptuel (une conception de l'animalité, une culture scientifique et institutionnelle, une pratique routinière de manipulations aboutissant à des publications), des filières professionnelles. Comment cette demande est-elle comprise par les chercheurs ? Quelle conception ont-ils du bien-être animal et quels sont, à leurs yeux, les critères permettant de le définir ? Comment les recherches sur le bien-être se sont-elles transformées en études sur l'adaptation des animaux aux systèmes confinés intensifs ? Telles sont les principales questions qui ont été posées aux scientifiques et auxquelles ils tentent de répondre.

La transcription d'un débat radiophonique, produit et animé par Antoine Garapon, entre Marie-Angèle Hermitte et Florence Burgat, centré sur le thème de l'animal sujet de droit, ouvre la troisième partie de l'ouvrage. Cet échange met en évidence la mutation qui affecte la conception de l'animal, mutation visible dans le droit positif, les discussions philosophiques et les mouvements d'opinion. L'argument communément opposé aux défenseurs des droits des animaux, selon lequel ces derniers étant dans l'incapacité de revendiquer leurs intérêts n'ont pas de droits, est, selon Marie-Angèle Hermitte, rendu obsolète par la faculté accordée par le législateur aux associations de protection d'ester en justice pour représenter les animaux et défendre leurs intérêts. De ce point de vue, l'animal serait donc un sujet de droit, tout en demeurant un objet de droit du fait des utilisations auxquelles il reste soumis. Telle est la contradiction qui travaille aujourd'hui le droit et permet de penser que notre époque est à la charnière d'un remaniement législatif et réglementaire. En outre, la hiérarchisation, en fonction de leur

finalité, des diverses formes que revêt l'exploitation des animaux devrait constituer un élément central du débat, de même que l'identification des intérêts mis en jeu dans les conflits. Du point de vue de leur contenu, ces droits devraient, selon Marie-Angèle Hermitte et Florence Burgat, être pensés et élaborés à partir des intérêts des individus et des besoins propres de l'espèce à laquelle ils appartiennent. Appliquée au cas de l'élevage, la reconsidération des intérêts des animaux laisse apparaître des divergences sur le contenu des droits à accorder aux animaux : le droit au bien-être, mais pas le droit à la vie *versus* le droit au bien-être et le droit à la vie. Le conflit d'intérêts peut sembler bien inégal : d'un côté la vie de l'animal, de l'autre le plaisir de l'homme (il n'est ici question que de la production de viande dans le cadre d'une pléthore alimentaire). Dans les deux cas, les conséquences concrètes sur le plan des modes d'élevage sont tirées : prendre au sérieux le bien-être des animaux impose de reconsidérer leurs conditions de vie, sa durée, ainsi que la manière de tuer les animaux ; refuser d'élever des animaux pour la viande suppose une révolution plus grande encore, dont la disparition éventuelle de certaines races ou espèces animales qui ne sont entretenues que pour la boucherie, à moins d'inventer d'autres usages excluant la mise à mort et garantissant le bien-être.

Les thèmes rencontrés ci-dessus sont explorés par Jean-Yves Goffi sous deux angles : d'une part la théorie des droits de l'animal développée par le philosophe américain contemporain Joël Feinberg, d'autre part la démarche utilitariste élaborée par Jeremy Bentham à la fin du XVIII^e siècle. Joël Feinberg aborde la question des droits des animaux en partant des droits-titres, c'est-à-dire des droits que je possède *contre* quelqu'un, de sorte que celui-ci se trouve dans l'obligation corrélative d'agir d'une certaine manière à mon endroit. Tel est par exemple le droit qu'un créancier peut exercer vis-à-vis de son débiteur. On comprend comment, par le droit-titre, Joël Feinberg en vient à soutenir la thèse selon laquelle les animaux possèdent ce type de droits contre les humains, pour autant que ceux-ci les menacent dans leurs intérêts les plus profonds. Les droits ainsi envisagés sont des instances de protection ; leur finalité première est de défendre le faible contre le fort. Accorder aux animaux une protection supplémentaire ne revient pas à en faire de véritables sujets de droit, c'est-à-dire des individus du même coup titulaires d'obligations. Aussi les animaux sont-ils dans la même situation que les êtres humains incapables que l'âge ou le malheur mettent dans l'incapacité de revendiquer leurs droits, et qui doivent donc être représentés. Cette thèse diffère radicalement de celle des devoirs des humains envers des animaux dénués de droits. Selon Joël Feinberg, on peut affirmer que les animaux ont des droits sans être pour autant des sujets de droit. Quant à la nature des intérêts des animaux, c'est la notion de « conatus », la tendance à persévérer dans son être, qui en fournit la clef ; le contenu de ces intérêts dépend lui-même du degré de complexité de la vie mentale.

L'utilitarisme a pour principe d'évaluer les actions en fonction de leurs conséquences sur le bonheur (au sens de l'expérience subjective du plaisir) de tous les individus dont l'intérêt est en jeu. Le critère moral essentiel est l'utilité,

c'est-à-dire la promotion du bonheur. À la question de savoir qui peut éprouver le plaisir et la douleur correspondent les limites de la communauté morale ; il n'y a donc pas de raison éthiquement recevable de ne pas y inclure les animaux dans la mesure où, êtres sensibles, ils sont capables de les éprouver. Jean-Yves Goffi prend soin de définir trois notions essentielles – l'action juste, la valeur morale et la communauté morale – afin de faire apparaître en quoi les présupposés de l'utilitarisme classique conduisent à intégrer les animaux dans la communauté morale.

C'est à Françoise Armengaud qu'il revient de traiter de l'épineuse et, selon ses propres termes, « fallacieuse » question de l'anthropomorphisme ; aussi se demande-t-elle s'il s'agit d'une « vraie question ou d'un faux débat ». Il nous a semblé capital de consacrer une réflexion de fond aux usages de ce concept, dans la mesure où il est sans cesse invoqué pour, la plupart du temps, faire implicitement obstacle à la prise en compte de la souffrance animale, ou du moins pour la minimiser, en partant de l'idée qu'elle est inconnaissable, donc impossible à évaluer. L'attitude qui consisterait à être attentif aux exigences spécifiques (à chaque espèce ses besoins et son monde) n'est pas un anthropomorphisme, contrairement à ce que l'on entend si fréquemment dire ; il s'agit en réalité par cette critique de rendre suspect, erroné ou exagéré le souci manifesté aux animaux. Lorsque la volonté d'élargir aux animaux la considération morale n'est pas tenue pour un affront à l'humanité, elle est plus ou moins taxée d'anthropomorphisme. Un examen des emplois de ce vocable et des champs dans lesquels il apparaît (dans quels textes, à quel sujet et en vue de quoi) donne toute sa profondeur à l'analyse de l'usage qu'en font les biologistes et les zootechniciens à propos du bien-être des animaux. On notera que dans les publications scientifiques ou para-scientifiques, la notion d'anthropomorphisme n'est jamais analysée ; elle figure parfois dans l'introduction ou dans la conclusion pour justifier un point de vue ou se rallier implicitement à un courant, et n'a pas le même statut que le corps de l'article (son emploi est comparable à celui de la notion de « demande sociale »). Il est de coutume, dans ces publications, d'opposer l'anthropomorphisme du public à l'objectivité du scientifique. C'est donc sur l'usage argumentatif que Françoise Armengaud s'arrête tout particulièrement pour montrer que la notion d'anthropomorphisme n'est que le moyen d'une entreprise idéologique, et conclure à son rejet. Ainsi, face aux accusations d'anthropomorphisme, il n'y a pas à revenir à un bon anthropomorphisme, judicieux ou instruit, mais plutôt à détacher les propositions qui consistent à reconnaître aux animaux la sensibilité et les besoins spécifiques du terme dont on se sert communément aujourd'hui pour les stigmatiser.

Cet ouvrage collectif est le prolongement d'une réflexion pluridisciplinaire sur le bien-être animal initiée à l'INRA par Etienne Landais. Nous remercions chaleureusement Jeannine Hommel de l'attention qu'elle a portée à ce projet, et Patrick Legrand pour sa lecture et ses remarques.

L'animal, machine à produire : la rupture du contrat domestique¹

Catherine et Raphaël Larrère

En attirant l'attention sur les pratiques actuelles de l'élevage, la crise de la « vache folle » a révélé un indéniable malaise quant à la façon dont nous traitons les vaches, les volailles ou les porcs. Il y a dans cette épizootie l'indice que quelque chose s'est rompu dans les relations que l'humanité entretient, depuis des siècles, avec ses animaux domestiques. C'est pourquoi il ne nous semble pas possible de ne voir dans ce malaise qu'une sensiblerie déplacée qu'il suffirait de rejeter dans l'irrationalité de réactions populaires, à la façon dont on traite d'« irrationnelles » les réticences actuelles de certains consommateurs à acheter de la viande ou les critiques adressées par les défenseurs de la cause animale aux conditions contemporaines de l'élevage. Si la crise de la « vache folle » n'est pas un épiphénomène, et si rien ne sera plus comme avant après cet épisode, ce n'est pas seulement parce que le consommateur a perdu confiance (chose importante), c'est aussi, et plus encore, parce qu'elle invite les scientifiques, les zootechniciens et les éleveurs à se remettre en cause. La crise de la vache folle agit comme un révélateur ; il s'agit de savoir quels sont ces modèles d'élevage, qui sont aujourd'hui contestés, et si les réactions intuitives qu'ils provoquent – celles de « la sensibilité sociale » – ont quelque justification. S'émouvoir du sort fait aux vaches et aux veaux, est-ce faire indûment obstacle au progrès ? Cela révèle-t-il, au contraire, l'échec d'un système d'élevage, que l'on dit rationnel, mais qui semble assez peu raisonnable ?

De la zootechnie et de l'élevage intensif

Le développement de la zootechnie, au lendemain de la seconde guerre mondiale, s'opère dans un contexte caractérisé par une ardente obligation de produire, d'augmenter tous les rendements. Cette zootechnie considère l'animal comme une « machine vivante à aptitude multiple² ». Certes, il ne s'agit plus de l'automate cartésien : l'animal de la zootechnie n'est pas une sorte d'horloge, c'est une machine thermodynamique dotée de mécanismes

1. Une première version de ce texte a été publiée dans *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 30, 1997, 5-17, sous le titre « Le contrat domestique ».

2. Cf. E. Landais et J. Bonnemaire, 1996. La zootechnie, art ou science ? *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 27, p. 23-44.

d'autorégulation, un engin cybernétique. On tente d'en améliorer le rendement énergétique, on tend à maximiser l'efficacité de toutes ses fonctions (nutrition, croissance, reproduction³). En laboratoire, on ne se contente pas de comptabiliser les flux, on démonte la machine, pour en analyser les rouages, pour déceler les dispositifs de contrôle. L'animal domestique devient animal de laboratoire, et il est traité comme tel : un instrument dans le dispositif de recherche, manipulable à merci. Ce n'est sans doute pas un hasard si la première fois que nous avons entendu formuler des revendications concernant le bien-être des animaux, affirmer le respect qu'on leur doit, ce fut par des techniciens de l'INRA, qui n'en pouvaient plus, disaient-ils, de torturer des bêtes auxquelles ils s'étaient attachés par la force des choses⁴. Ils en voulaient à leur directeur de laboratoire de programmer de telles expériences : s'il effectuait lui-même les manipulations, disaient-ils, il verrait bien que ce n'était pas supportable.

Ayant appris comment fonctionnait la machine animale et cherché les moyens de maximiser (plutôt que d'optimiser) ses fonctions, on a pu dégager des modèles de production inspirés des prototypes d'élevages expérimentés par les zootechniciens. Combien d'éleveurs disaient, entre les années 70 et 80, que pour être « modernes », il leur fallait mettre en œuvre un « élevage scientifique » ? On ne parlait alors que « d'ateliers de production animale », de « performances », « d'indices » (de consommation, de fécondité). Les agriculteurs furent d'autant plus sensibles au modèle scientifique de l'animal-machine, que toute la technostrucure d'encadrement les invitait à adopter les techniques issues des progrès scientifiques. Ils y étaient aussi poussés par une logique économique qui assimilait les exploitations agricoles à des entreprises industrielles. Mais cela conduisait à une artificialisation de l'élevage qui ne pouvait manquer de susciter des résistances et d'en faire apparaître les inconvénients.

L'élevage traditionnel traitait les animaux individuellement, en tenant compte des formes de hiérarchie qui existent à l'intérieur de tout troupeau et qui assignent à ceux-ci leur taille. La zootechnie « scientifique » ignore ces contraintes : l'animal de rapport est traité par lots (dont la dimension ne dépend que de contraintes techniques ou financières), considéré comme un outil de production, ou comme un produit. Cela n'alla pas sans difficultés : divers sociologues ont remarqué que les réticences de certains éleveurs à adopter les techniques « modernes » tenaient sans doute moins à leur incompetence (supposée) qu'à leur éthique professionnelle : un bon éleveur avait été jusqu'alors celui qui savait prendre soin de ses bêtes, et qui les « bichonnait » individuellement. C'est ainsi que Patrick Pharo analysa la réticence des éleveurs limousins à abandonner l'élevage des veaux sous

3. La maîtrise de la géllarité chez les vaches fut même, il y a peu, un objectif de la recherche zootechnique. L'aboutissement de ces travaux en innovation diffusée aurait sans doute eu pour effet de multiplier le nombre de primes « Hérode ».

4. C'était au début des années 70, et nous croyons savoir que depuis lors bien des laboratoires ont pris en compte la sensibilité qu'exprimaient alors ces techniciens.

la mère au profit d'un élevage de broutards : ceux-là même qui s'étaient reconvertis avaient du mal à se résoudre à ne pas s'occuper individuellement de leurs bêtes⁵.

Le même modèle dissocie l'animal de son environnement : l'élevage intensif dépend de moins en moins des ressources de l'exploitation, et l'on parvient même à développer des « ateliers hors sol ». On ne voit plus les volailles dans les cours de ferme, les porcs dans les enclos, de moins en moins souvent les vaches et les veaux dans les prés (en Bretagne, en particulier). La machine animale s'enferme dans un bâtiment industriel. On la met en batterie. On ne se préoccupe de son bien-être que si les conditions d'ambiance font diminuer le rendement ou augmenter les frais sanitaires⁶. Plus encore, la conception d'ateliers animaux, relativement indépendants de leur environnement, pose objectivement le problème de leurs effluents, de tout ce qui est remis en circulation dans la nature et qui échappe plus ou moins à la maîtrise de l'éleveur (comme à la capacité de recyclage du milieu). On peut estimer que les craintes concernant la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau par les nitrates et les pesticides sont excessives, on ne peut nier que le taux des nitrates et des pesticides augmente. Si l'on n'y veille, ils iront jusqu'où ? En élevage intensif, comme dans l'industrie qui lui a servi de modèle, on oublie un peu facilement, dans l'application des techniques, que « nos œuvres nous quittent », qu'elles ont un devenir naturel qui échappe à notre maintenance⁷.

Ce qui est vrai des objets manufacturés l'est *a fortiori* des êtres vivants. Aussi fort que l'on s'y emploie, on ne parvient pas en faire des artefacts. La vache n'est pas une machine : une machine se grippe, tombe en panne, s'emballe, se répare, est hors service ou bonne pour la casse, mais elle ne devient pas folle. Mais, si la vache n'est pas une machine, les porcs et les volailles ne le sont pas non plus. Ce n'est pas dire qu'une catastrophe du genre ESB soit à craindre avec les élevages en batterie de ces animaux, mais que les conditions de vie qui leur sont imposées ne sont guère favorables à leur santé (et sans doute à leurs performances et à la qualité de leur viande).

Avec la crise de la « vache folle », nous retrouvons l'évidence de ce que nous avons négligé : la nature existe, bien que nous ayons fait comme si elle n'existait pas, comme s'il n'y avait plus que des mécaniques, machines animales et mécanismes de recyclage. L'idée de recycler les sous-produits de la boucherie et de l'équarrissage paraissait séduisante : elle pouvait permettre de contrôler un processus de recyclage qui se serait difficilement réalisé naturellement, compte tenu de la concentration des abattoirs. Mais on a conçu ce recyclage comme une nouvelle activité économique, avec un marché à conquérir. On a recherché un profit là où l'on aurait sans doute dû prendre

5. Cf. P. Pharo, 1980. Éthique et mutation économique. Étude de cas : l'élevage des veaux en Corrèze. *Revue française de Sociologie*, 21 (3), p. 355-377.

6. Ou bien, plus récemment, pour appliquer quelque directive européenne, ou pour s'adapter à une « demande sociale ».

7. Cf. P. Roqueplo, 1997. *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, INRA Paris, Sciences en questions, p. 23-26.

en compte des frais supplémentaires, qu'on avait jusqu'alors maintenus en dehors de tout calcul économique. Il aurait fallu internaliser les externalités, et admettre qu'un processus productif ne peut être considéré comme terminé tant que les résidus qu'il produit ne sont pas recyclés. Mais cela oblige à articuler logique économique et processus écologique : prendre en compte les déchets ce n'est pas seulement introduire de nouveaux frais, c'est passer d'un cycle économique (production-consommation) à un cycle écologique (production-décomposition). Au lieu de se régler sur des normes naturelles, on a voulu étendre la logique économique du profit : résultat, avec les protéines, on a recyclé les prions.

La crise révèle ainsi à quel point les transformations de la mise en valeur agricole et des filières agro-alimentaires ont instrumentalisé et fragilisé le bétail (du moins en ce qui concerne l'élevage laitier intensif et l'engraissement des veaux en batterie, l'élevage porcin et partie de l'aviculture). La maladie de la « vache folle » a atteint des dizaines de milliers de bêtes. Elle en menace encore un nombre indéterminé, mais cela n'a pas suffi à éveiller la « sensibilité sociale ». Il n'y a eu véritablement affaire, mobilisation de médias, de l'opinion publique et des hommes politiques que lorsque l'on a eu de bonnes raisons d'avancer l'hypothèse d'une transmission de l'ESB à l'homme. Certes, la presse britannique et, à sa suite, les pouvoirs publics de différents pays européens (et en particulier la France) se sont émus en 1989, lorsque l'on acquit la conviction que la maladie avait été transmise à des chats. Mais c'est justement parce que le mal menaçait des animaux de compagnie, et donc se rapprochait de nous. Dans la crise, l'instrumentalisation du bétail rencontre ses limites. Mais peut-être son succès s'y affirme-t-il aussi : nous ne nous soucions guère des vaches, mais seulement de nous, semble-t-il. Serait-ce que, pour critiquable qu'il soit, le modèle cartésien de l'animal-machine est le seul qui soit rationnellement concevable ?

L'animal-machine : Descartes et ses critiques

Le modèle thermodynamique (ou cybernétique) de la zootechnie contemporaine perfectionne celui, un peu sommaire, de l'animal cartésien : simple montage mécanique, sans âme et sans finalité propre. Mais il en conserve les caractéristiques structurales, qui avaient fait le succès de l'hypothèse cartésienne.

La théorie de l'animal-machine est, chez Descartes, une proposition épistémologique, qui, comme telle, invitera à des analogies entre le fonctionnement des animaux et celui des automates. Cependant, elle trouvera très vite ses limites : si la découverte de la circulation sanguine doit beaucoup à l'assimilation du cœur à une pompe et des vaisseaux à des tuyaux, toute la physiologie devra se départir des analogies cartésiennes. C'est aussi une proposition théologique, et c'est sans doute là qu'elle a eu, en son temps, la plus grande postérité. Oratoriens, comme Malebranche, ou jansénistes comme Arnauld, les théologiens voient, dans la distance infranchissable instaurée de la sorte